



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 03-2024

RÈGLEMENT 03-2024, RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 03-2024 :

Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 11 DÉCEMBRE 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 03-2024 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière